



QUI CONTACTER ?



HORAIRES

Sur rendez-vous
uniquement!



TÉLÉPHONE

Permanence
téléphonique chaque
mercredi de 13h30 à
15h30 au 02/482 13 99



ADRESSE

Avenue Selliers de
Moranville 91, 1082
Berchem-Sainte-Agathe

AIDE POUR LES CITOYENS

Ces aides sont destinées uniquement **aux personnes** (déjà aidées ou non par le CPAS) **qui rencontrent des difficultés liées à la situation sanitaire**. Afin de pouvoir vous aider, **le CPAS vous demandera de fournir des documents justificatifs**.



E-MAIL

infocovid@cpas-
ocmwberchem.
brussels



ACCÈS

Tram 82- Vereman
Tram 19 - Schweitzer
ou Alcyons
Bus 20 ou 87 - Broek

COVID-19

AVEZ-VOUS DROIT À UNE AIDE SOCIALE?

Aide pour les citoyens de
Berchem-Sainte-Agathe **impactés**
par la **crise du coronavirus**.



POUR QUI ?

Toutes les personnes résidant sur le territoire de la commune de Berchem-Sainte-Agathe qui éprouvent des difficultés financières, psycho-sociales ou familiales.

Si la crise sanitaire a des répercussions négatives sur votre situation, nous sommes là pour vous aider !

Exemple : vous avez perdu une partie de votre revenu ou vous faites face à des dépenses supplémentaires, vous êtes un travailleur issu de l'économie collaborative, un travailleur à temps partiel, un étudiant jobiste, un indépendant, une personne avec un handicap, vous travaillez dans les secteurs culturels et événementiels.

POUR QUELLES INTERVENTIONS?

AIDE FINANCIÈRE

Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources, médiation de dettes, etc.

AIDE AU LOGEMENT

Loyers, charges diverses, etc.

AIDE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Factures d'eau, gaz, électricité, accompagnement, guidance sociale et budgétaire.

AIDE À L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Intervention financière pour l'achat d'un ordinateur ou tablette et pour un abonnement internet dans le cadre de soutien scolaire (études secondaires et supérieures). Accompagnement et formation aux démarches en ligne.

AIDE PSYCHO-SOCIALE

Prise en charge des intervenants professionnels reconnus en cas de violences conjugales, de violences intrafamiliales, de problèmes d'anxiété, de troubles psychiatriques, ou liés à l'isolement, etc.



BESOIN DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Aide alimentaire, intervention pour l'achat de vêtements, de lunettes, dans les coûts de transports, etc.



AIDE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Prise en charge de frais médicaux : consultations, médicaments, factures d'hôpitaux, achat de masques, gel, etc.

AIDE POUR LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ

Intervention dans les coûts de matériels scolaires, de stages et activités parascolaires, pour les inscriptions en club de sport, frais de logopédie, frais de psychomotricité, etc.